



LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

COMMUNE DE LURIECQ

MODIFICATION N°1 DU PLU

ANNONCES LÉGALES : Justificatifs de parution

Le Progrès – L'Essor Affiches

17 bd de la préfecture

CS 30211

42605 MONTBRISON cedex

Tél. 04 26 54 70 00

Fax : 04 26 54 70 01

agglomeration@loireforez.fr

www.loireforez.fr

Enquêtes publiques



Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez du lundi 26 janvier 2026 à partir de 10 heures au jeudi 26 février 2026 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Madame la Présidente de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE (Direction de la Cohésion Territoriale, Service Planification).

Cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Croix-en-Jarez a pour objet de déplacer le site prévu pour une aire de stationnement visiteurs de la parcelle AH124 à la parcelle AK143.

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE.

Monsieur Patrick BREYTON a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON. La mairie de Sainte-Croix-en-Jarez est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 26 janvier 2026 à partir de 10h00 au jeudi 26 février 2026 jusqu'à 17h30 inclus :

- à la mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ, 14 Cour des Frères, 42800 SAINT-CROIX-EN-JAREZ :
- les lundis et jeudis de 13 heures 30 à 17 heures 00
- à l'accueil du siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner, 42000 SAINT-ÉTIENNE :
- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur les registres ouverts à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ et au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE,

- lors des permanences du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ,

- sur le site internet de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-démocratique/concertations-et-enquêtes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique de la modification du PLU de la commune de SAINT-CROIX-EN-JAREZ, Mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ, 14 Cour des Frères, 42800 SAINT-CROIX-EN-JAREZ.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-démocratique/concertations-et-enquêtes-publiques> et accessible depuis un poste informatique à l'accueil du siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Étienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

En mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ :

-Lundi 26 janvier de 13h30 à 17h

-Lundi 16 février de 13h30 à 17h

-Jeudi 26 février de 13h30 à 17h

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et à la Présidente de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE. Cette dernière transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfète et au Maire de SAINT-CROIX-EN-JAREZ pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-démocratique/concertations-et-enquêtes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINT-CROIX-EN-JAREZ, ainsi qu'au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.

485482300



COMMUNE DE LURIECQ

Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq. Cette modification n°1 du PLU prévoit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AÜe (zone d'extension à vocation économique) de la Chana et ainsi de satisfaire les demandes d'installation d'entreprises ou de permettre le développement d'activités déjà présentes sur le secteur. Cette modification du PLU vise également à corriger certaines erreurs matérielles, simplifier le règlement écrit et intégrer de nouveaux choix réglementaires, en lien avec l'exercice de la compétence économique par Loire Forez agglomération. Elle vise aussi à mettre à jour la liste des bâtiments repérés pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 26 janvier 2026 à 14h au vendredi 27 février 2026 à 18h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Madame Claire-Lise Pichon a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Luriecq et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

Mairie de Luriecq (98 place de l'Eglise, 42380 LURIECQ)

- Lundi : 13h 30 - 17h ;
- Mardi : 8h 30 - 12h et 13h 30 - 17h ;
- Mercredi : 9h - 12h ;
- Jeudi : 8h 30 - 12h ;
- Vendredi : 14h - 18h 30.

Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.register-dematerialise.fr/6995/>

La mairie de Luriecq est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération :

<http://www.loireforez.fr>

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Luriecq pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 janvier : 14h - 17h

- Mardi 3 février : 9h - 12h

- Mercredi 11 février : 9h - 12h

- Vendredi 27 février : 14h - 18h 30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 27 février 2026 à 18h30.

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n° 2024-ARA-AC-3356 du 5 avril 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposée. En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification n°1 du PLU de Luriecq étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue le mardi 2 septembre 2025 à 9h au jeudi 2 octobre 2025 à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Luriecq. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront consultables à la mairie de Luriecq, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet : <https://www.register-dematerialise.fr/6995/>

485952200

VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaires

STAALMAT

SAS au capital de 4.000 €

**Siège : 78 RUE de Charlieu 42300 ROANNE
930172655 RCS de ROANNE**

Par décision de l'AGO du 18/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2026 au 377 chemin de la grace 42155 ST JEAN ST MAURICE SUR LOI. Mention au RCS de ROANNE.

487036500

Changement Dénomination

EARL DE LA PETITE FERME

CERFRANCE

au capital de 13000 €

**Siège social : 1 711 Rte de Trémolin 42940
St-Bonnet-le-Courreau
880 431 291 RCS de St-Etienne**

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/25 les associés ont décidé de la transformation de l'EARL en GAEC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GAEC DE LA PETITE FERME, capital 13 000 €, siège social : 1 711 Rte de Trémolins 42940 St Bonnet le Courreau. Objet : activités agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural, exploitation d'installations photovoltaïques et exercice d'activités accessoires de nature commerciale présentant un lien avec l'activité agricole, durée 99 ans, gérants M. Christophe et Mme Clémence MATHEVON, 1 711 Rte de Trémolin 42940 St Bonnet le CourreauMention au RCS de St-Etienne

486716500



Marchés publics

Agir en Proximité pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation



URBANISME

Loire



PREFECTURE DE LA LOIRE
SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE

DEUXIÈME AVIS

ENQUÈTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme sur la commune de Saint-Martin-la-Plaine et d'une enquête parcellaire pour le projet d'aménagement de la ZAC Transmilière,

à la demande de l'expropriant SPL CAP MÉTROPOLE

Par arrêté de Madame la Préfète de la Loire, des enquêtes publiques conjointes sont ouvertes sur la commune de Saint-Martin-la-Plaine. Ces enquêtes ont lieu **du jeudi 8 janvier 2026 à 8h30 au vendredi 23 janvier 2026 à 16h30**.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Saint-Martin-la-Plaine. Le public peut y consulter les dossiers et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, pendant toute la durée de l'enquête, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et le mercredi de 8h30 à 12h00.

Les dossiers sont également consultables sur les sites internet suivants :

- préfecture de la Loire : www.loire.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/DUP
- CAP Métropole : <https://www.registre-numerique.fr/zac-transmiliere>

Toutes les informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Madame Cécile GROLET, en charge du dossier, à l'adresse suivante : cecile.grolet@capmetropole.fr. En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Denis BRUNETON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon. Monsieur Patrick BREYTON, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes : - par courrier électronique accessible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/zac-transmiliere>

- à l'adresse suivante : dup-mecdu-saintmartinlaplaine@capmetropole.fr
- sur les registres version papier, ouverts au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Martin-la-Plaine, aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier simple adressé à la mairie de Saint-Martin-la-Plaine, avec la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » et la précision de l'objet de l'enquête ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux dates ci-dessous définies :

- jeudi 8 janvier 2026 de 8h30 à 12h
- mardi 13 janvier 2026 de 8h30 à 12h
- vendredi 23 janvier 2026 de 13h à 16h30

Pour être recevables, les observations doivent être exprimées avant la clôture des enquêtes publiques, soit avant le vendredi 23 janvier à 16h30.

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur après clôture des formalités :

- soit en mairie de Saint-Martin-la-Plaine
- soit à la Préfecture de la Loire - Service de l'action territoriale ou sur le site www.loire.gouv.fr

La publication du présent arrêté est faite notamment en vue de l'application des articles L 311-1, L 311-2 et L 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

«En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.»

«Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.»

«Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnités.»

Conformément à l'article R.311-1 du même code, ces formalités doivent être accomplies dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'ouverture d'enquête publique. (L25981936)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LURIECQ

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq. Cette modification n°1 du PLU prévoit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUe (zone d'extension à vocation économique) de la Chana et ainsi de satisfaire les demandes d'installation d'entreprises ou de permettre le développement d'activités déjà présentes sur le secteur. Cette modification du PLU vise également à corriger certaines erreurs matérielles, simplifier le règlement écrit et intégrer de nouveaux choix réglementaires, en lien avec l'exercice de la compétence économie par Loire Forez agglo. Elle vise aussi à mettre à jour la liste des bâtiments repérés pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 26 janvier 2026 à 14h au vendredi 27 février 2026 à 18h30 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglo, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglo, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Madame Claire-Lise Pichon a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel d'agglo Loire Forez, en mairie de Luriecq et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Luriecq (98 place de l'Eglise, 42380 LURIECQ)
- Lundi : 13h 30 - 17h ;
- Mardi : 8h 30 - 12h et 13h 30 - 17h ;
- Mercredi : 9h - 12h ;
- Jeudi : 8h 30 - 12h ;
- Vendredi : 14h - 18h 30.
- Pour Loire Forez agglo (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONT-BRISON Cedex)
- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

• Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6995/>

La mairie de Luriecq est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglo : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Luriecq pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 janvier : 14h - 17h
- Mardi 3 février : 9h - 12h
- Mercredi 11 février : 9h - 12h
- Vendredi 27 février : 14h - 18h 30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 27 février 2026 à 18h30.

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n° 2024-ARA-AC-3356 du 5 avril 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposée. En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification n°1 du PLU de Luriecq étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du mardi 2 septembre 2025 à 9h au jeudi 2 octobre 2025 à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglo, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Luriecq. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront consultables à la mairie de Luriecq, à l'Hôtel d'agglo Loire Forez ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6995/> (EP51142)

Legal 2 digital

ANNONCES & FORMALITÉS

SERVICE FORMALITÉS

formalites@legal2digital.fr

Legal 2 digital

ANNONCES & FORMALITÉS

SERVICE ANNONCES LÉGALES

annonces@legal2digital.fr

Rhône • Top Chef s'invite à l'Abbaye de Collonges, sur les terres de Paul Bocuse

Pour sa 17e saison, Top Chef change de recette. L'émission culinaire de M6 veut « renverser la table » en promettant des épreuves « hors les murs », dont l'une se déroulera à l'Abbaye de Collonges-au-Mont-d'Or, en bord de Saône. Ce choix symbolique rendra ainsi hommage à Paul Bocuse, figure tutélaire de la gastronomie française et lyonnaise.

Un restaurant étoilé historique

Ancienne demeure du « pape de la cuisine », l'Abbaye, aujourd'hui dirigée par sa famille et ses équipes historiques, reste un lieu à part. Plus qu'un restaurant étoilé dans l'histoire (trois puis deux étoiles Michelin), c'est là que les candidats devront défendre leur vision, dans une saison qui mise sur l'excellence individuelle et la confrontation directe face au jury composé d'Hélène Darroze, Philippe Etchebest, Glenn Viel, Paul Pairet et Stéphanie Le Quellec.

Ce passage par le Rhône résonne aussi avec l'histoire de Top Chef. Depuis la première saison, plusieurs candidats originaires du département ou formés dans la région lyonnaise ont marqué l'émission, à l'image de Grégory Cuilleron (saison 1), Tabata Mey (saison 3, première femme à diriger un restaurant de Paul Bocuse) ou encore le gagnant de la dernière saison, Quentin Mauro.

Alors que la nouvelle saison n'a pas encore livré son casting ni sa date de diffusion, une question demeure : les fourneaux de Top Chef feront-ils émerger un chef lyonnais ou rhodanien cette année ?

Loire • Gamm vert va fermer plusieurs magasins dans le département



Photo d'illustration Florence Villard

« Ces choix émanent d'une réorganisation initiée suite à la fusion des réseaux Eurea coop. et Agri sud-est Centre, décidée et validée en assemblée générale extraordinaire en fin d'année dernière. » C'est ainsi que Bertrand Relave, directeur général d'Eurea, explique la fermeture programmée des magasins Gamm vert de Charlieu, Balbigny et du Coteau à nos confrères du *Pays*.

« Les magasins concernés sont des enseignes mixtes, c'est-à-dire qui disposent d'une partie agricole, et qui se trouvaient géographiquement proches d'autres magasins », ajoute le dirigeant. « Par exemple, celui de Balbigny est à quelques kilomètres seulement du Gamm vert de Civens. Idem pour celui de Charlieu, qui se situe juste à côté de celui de Saint-Nizier-sous-Charlieu, qui vient de faire l'objet d'un récent agrandissement. Quant à celui du Coteau, c'est un doublon historique avec nos magasins de Perreux et de Riorges ». Il n'y aura « aucun licenciement », assure-t-il, et « chaque collaborateur a eu au moins une proposition de reclassement ».

Au total, une vingtaine de magasins Gamm sont exploités dans la Loire, et une cinquantaine en Auvergne/Rhône-Alpes, par le groupe dont le siège est à Feurs.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

MOUNIR BEGHIDJA

AVOCAT

74, cours Lafayette – 69003 LYON
Tél. +33 (0)4 72 56 03 06
E-mail contact@bm-avocat.com

KN IMMOBILIER

Par acte SSP du 05/01/2026 il a été constitué une **SCI** dénommée: **KN IMMOBILIER**

Siège social: 103 route des brossettes 42580 L ETRAT

Capital: 30.000 €

Objet: - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 10 Rue Paul Ronin 42100 SAINT ETIENNE.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: Mme BEN NASSER Sarah 103 route des brossettes 42580 L ETRAT

Cession des parts sociales: Les cessions sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant au moins les 3/4 du capital social.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

487489100

Modifications statutaires

LINK AND CO

SAS au capital de 1 000 €

21 Rue Brossard, 42000 Saint-Étienne
995 335 940 RCS Saint Etienne

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2026, il a été pris acte d'élargir l'objet social de la société à compter du 23/01/2026.

Nouvelle mention : La domiciliation d'entreprises, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises, et dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne.

489836100

GTLM

SARL au capital de 500 €

Siège : 3 Place des Fours Banaux
42400 ST CHAMOND
838264950 RCS de SAINT-ETIENNE

Par décision de l'AGE du 20/01/2026, il a été décidé de transférer le siège social au 7 rue de la Friaude 42400 ST CHAMOND. Mention au RCS de SAINT-ETIENNE.

490182100

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE LURIECQ

Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq. Cette modification n°1 du PLU prévoit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUe (zone d'extension à vocation économique) de la Chana et ainsi de satisfaire les demandes d'installation d'entreprises ou de permettre le développement d'activités déjà présentes sur le secteur. Cette modification du PLU vise également à corriger certaines erreurs matérielles, simplifier le règlement écrit et intégrer de nouveaux choix réglementaires, en lien avec l'exercice de la compétence

économie par Loire Forez agglomération. Elle vise aussi à mettre à jour la liste des bâtiments repérés pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 26 janvier 2026 à 14h au vendredi 27 février 2026 à 18h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr. Madame Claire-Lise Pichon a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Luriecq et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

Mairie de Luriecq (98 place de l'Eglise, 42380 LURIECQ)

- Lundi : 13h 30 - 17h ;
- Mardi : 8h - 12h et 13h 30 - 17h ;
- Mercredi : 9h - 12h ;
- Jeudi : 8h 30 - 12h ;
- Vendredi : 14h - 18h 30.

Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6995/>

La mairie de Luriecq est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération :

<http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante :

planification@loireforez.fr

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Luriecq pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 janvier : 14h - 17h
- Mardi 3 février : 9h - 12h
- Mercredi 11 février : 9h - 12h
- Vendredi 27 février : 14h - 18h 30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 27 février 2026 à 18h30.

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n° 2024-ARA-AC-3356 du 5 avril 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposée. En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification n°1 du PLU de Luriecq étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du mardi 2 septembre 2025 à 9h au jeudi 2 octobre 2025 à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Luriecq. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront consultables à la mairie de Luriecq, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6995/>

COMMUNE DE GRAMMOND

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la Carte Communale

Par arrêté municipal du 26 janvier 2026, il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'abrogation de la Carte Communale de la commune de Grammond, du vendredi 20 février à 14h au mercredi 25 mars 2026 à 12h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie de Grammond, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- * sur le registre d'enquête tenu en mairie,
 - * par courriel à l'adresse : mairie@grammond.fr (objet : Enquête publique),
 - * par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Grammond - 111 rue du Forez - 42140 GRAMMOND,
 - * lors des permanences du commissaire enquêteur.
- Monsieur Alexandre MASSARDIER, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Lyon, tiendra permanence en mairie :
- * vendredi 20 février 2026 de 14h à 18h,
 - * vendredi 13 mars 2026 de 14h à 18h,
 - * mercredi 25 mars 2026 de 8h30 à 12h.
- À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an.

489592200

Avis d'appel public à concurrence

HABITAT & METROPOLE, premier bailleur social sur Saint-Etienne Métropole, vous invite à consulter et télécharger gratuitement les dossiers de consultation ci-dessous sur sa page <https://www.habitat-metropole.fr/marches-publics> :

Type de prestation	Nom marché	Date limite de remise des plis
	Maîtrise d'œuvre	MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE 4 BATIMENTS COMPRENANT 14 LOGEMENTS ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS IMPASSE PACCARD 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
	Travaux	TRAVAUX DE PANNEAUX DE FACADE EN CIMENT ET DIVERSES FINITIONS 3 A 19 RUE DEGAS SAINT-ÉTIENNE
	Maîtrise d'œuvre	MISSION D'OPC POUR LA REHABILITATION DE 178 LOGEMENTS ET LA RESIDENTIALISATION DES ESPACES EXTERIEURS GROUPE LES CITES L'HORME
	Services	CONCESSION DE SERVICE POUR LE FINANCEMENT, L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES

(MP51896)

URBANISME

Loire



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LURIECQ

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq. Cette modification n°1 du PLU prévoit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AUe (zone d'extension à vocation économique) de la Chana et ainsi de satisfaire les demandes d'installation d'entreprises ou de permettre le développement d'activités déjà présentes sur le secteur. Cette modification du PLU vise également à corriger certaines erreurs matérielles, simplifier le règlement écrit et intégrer de nouveaux choix réglementaires, en lien avec l'exercice de la compétence économie par Loire Forez agglomération. Elle vise aussi à mettre à jour la liste des bâtiments repérés pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 26 janvier 2026 à 14h au vendredi 27 février 2026 à 18h30 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Madame Claire-Lise Pichon a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse par la Présidente du Tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Luriecq et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

• Mairie de Luriecq (98 place de l'Eglise, 42380 LURIECQ)

- Lundi : 13h 30 – 17h ;
- Mardi : 8h 30 – 12h et 13h 30 – 17h ;
- Mercredi : 9h – 12h ;
- Jeudi : 8h 30 – 12h ;
- Vendredi : 14h – 18h 30.

• Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONT-BRISON Cedex)

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

• Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6995/>

La mairie de Luriecq est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Luriecq pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 janvier : 14h – 17h
- Mardi 3 février : 9h – 12h
- Mercredi 11 février : 9h – 12h
- Vendredi 27 février : 14h – 18h 30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 27 février 2026 à 18h30.

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n° 2024-ARA-AC-3356 du 5 avril 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposée. En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification n°1 du PLU de Luriecq étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du mardi 2 septembre 2025 à 9h au jeudi 2 octobre 2025 à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Luriecq. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des

modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Luriecq, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6995> (EP51143)



Une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural situé « aux Côtes » et portant sur le déclassement de parties de voies communales : Av. Benoit Bernard et Montée des Roches, aura lieu sur la commune de ST GERMAIN LAVAL du 16 février au 3 mars 2026. M. Xavier DEJOB, commissaire-enquêteur recevra en mairie le 16/2/2026 de 9h à 12h et le 3/3/2026 de 14h à 17h.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairie de ST GERMAIN LAVAL, pendant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser au Commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire un rapport avec ses conclusions. (EP51902)

Le Maire,
Jean-Claude RAYMOND



COMMUNE DE VILLEMONTAIS

ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du 22 janvier 2026, le conseil municipal de VILLEMONTAIS a décidé d'adopter la modification simplifiée n°1 du PLU. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 26 Janvier 2026.

Le dossier du PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture. (EP51846)

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez **du lundi 26 janvier 2026 à partir de 10 heures au jeudi 26 février 2026 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Madame la Présidente de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE (Direction de la Cohésion Territoriale, Service Planification).

Cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Croix-en-Jarez a pour objet de déplacer le site prévu pour une aire de stationnement visiteurs de la parcelle AH124 à la parcelle AK143.

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE.

Monsieur Patrick BREYTON a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de Sainte-Croix-en-Jarez est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 26 janvier 2026 à partir de 10h00 au jeudi 26 février 2026 jusqu'à 17h30 inclus :

- à la mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, 14 Cour des Frères, 42800 SAINTE-CROIX-EN-JAREZ: les lundis et jeudis de 13 heures 30 à 17 heures 00

- à l'accueil du siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner, 42000 SAINT-ÉTIENNE: du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur les registres ouverts à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ et au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE,

- lors des permanences du commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ,

- sur le site internet de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique de la modification du PLU de la commune de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, Mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, 14 Cour des Frères, 42800 SAINTE-CROIX-EN-JAREZ.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques> et accessible depuis un poste informatique à l'accueil du siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

En mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ :

- Lundi 26 janvier de 13h30 à 17h
- Lundi 16 février de 13h30 à 17h
- Jeudi 26 février de 13h30 à 17h

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et à la Présidente de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE. Cette dernière transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfète et au Maire de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, ainsi qu'au siège de SAINT-ÉTIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps. (EP51020)

Legal 2 digital

Publiez instantanément vos annonces légales

Bénéficiez d'une **publication instantanée** dans toute la France, grâce à nos plateformes en ligne, **disponibles 24/7** et adaptées à tous types d'annonces, des plus simples aux plus complexes. Besoin d'assistance ? **Nos équipes de juristes séniors vous accompagnent également** de A à Z dans vos publications légales.

Libérez-vous de vos formalités :
choisissez la proximité, la fiabilité et la rapidité avec **legal2digital**.



legal2digital.fr